

## COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

**DELIBERATION N°2023\_055**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Paraphe



L'an deux-mil-vingt-trois, le vingt-quatre du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation : 18 avril 2023

Quorum : 14

**Présents :** Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédéric CHATEAU, Mireille BARBIER, Enguerrand BONNAS, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Véronique REBOUL, Olivier MARIE-CLAIRE, Sandrine CHAVENT, Guy RABUËL, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elidia BERENFELD.

**Excusés :** Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Eric SCHULZ (pouvoir à Enguerrand BONNAS), Stéphane VEYET (pouvoir à Sandrine CHAVENT), Virginie MARIN (pouvoir à Jean-Luc VERJAT), Aristide RICCIARDONE (pouvoir à Frédéric CHATEAU), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET), Jean-Marc SAÏNO (pouvoir à Véronique REBOUL).

**Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 27**

**Secrétaire de séance :** Karine PLATEAU

Le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, pour la durée du mandat, conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Maire doit « en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ».

Aussi, le Maire, Denis GIRAUD informe l'Assemblée des décisions suivantes :

2023_040	Reliure des registres de la Mairie	CAP1 38	2 720 € TTC
2023_041	Maîtrise d'œuvre pour des opérations de rénovation de bâtiments communaux	B.A.RCHITECTURE	(max) 120 000 TTC
2023_042	Demande de subvention auprès de la région Auvergne Rhône Alpes pour l'installation de portiques de sécurité	AURA	26 647 €

2023_051	Fourniture et installation chapiteau 14 juillet	Les Chapiteaux Centre	6 538,20 € TTC	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Envoyé en préfecture le 02/05/2023</p> <p>Reçu en préfecture le 02/05/2023</p> <p>Publié le 08/09/2023</p> <p>ID : 038-213803489-20230424-2023_055-DE</p> </div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin-top: 5px;"> <p>Paraphe</p>  </div>
2023_052	Spectacle pyrotechnique 14 juillet	BREZAC Events	4 300 € TTC	
2023_053	Travaux Electriques ancien appartement Mairie	Entreprise Michel VARNET	3 120 € TTC	

A la demande de M. HYVER, il est précisé que les premières missions confiées au cabinet B.A. Architecture se rapportent à la réhabilitation de l'ancienne cure et de l'ancienne poste, à l'isolation thermique de l'école maternelle du centre et à la transformation en bureaux du logement vacant au premier étage de la mairie.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité, prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été confiée.**

Ainsi fait et délibéré en séance, le 2 mai 2023

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**Conseil municipal de Ruy-Montceau \_ Séance du 24 avril 2023**  
**Délibération n°2023\_055**